

Alger, le 31 décembre 2009

Monsieur l'Ambassadeur,

Par la présente et conformément à l'article 32 et suivant du Code du travail, nos syndicats vous notifient d'un préavis de grève.

Le mouvement de protestation débutera les lundis et mardis 11 et 12 janvier 2010 de 8h à 16h45 (reconductibles toutes les semaines jusqu'à la fin du mois de janvier). Par cette action, nous souhaitons attirer votre attention, sur les revendications ci-dessous :

- Nous ne sommes pas des biens et services (articles n°5 et 8).
- Rester avec les contrats actuels car rien dans la législation algérienne ne vous permet sans notre consentement de changer nos contrats.

Ou alors

- Augmenter nos salaires jusqu'à 60%, cela se justifiant par une perte de 30%, sans compter le préjudice de ce changement, l'inflation.....le cours de la devise sur le marché (certains d'entre nous ont des obligations en France et doivent acheter la devise sur le marché)
- Volonté de ne plus respecter nos contrats de travail, le contrat fait la loi des parties, aucun élément juridique ne justifiant les nouveaux avenants.
- La réglementation algérienne permettant le versement des salaires en devises

Recevez, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la Secrétaire de Section

Radia ZIDANI

Secrétaire Adjointe

